



D.2021.12.15.1.1.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 15 Décembre 2021

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.2 – Connexion ligne B – Autorisation de signer le marché n° CLB 2021 14665 M – Marché d'ensemblier du système VAL et équipements afférents avec l'entreprise SIEMENS MOBILITY SAS.

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPR			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, approuvait le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, confiait, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération D.2019.02.06.1.4 du 6 février 2019 approuvait les ajustements de programme d'opération ainsi que le report de la mise en service à la fin 2025 sans modification de l'enveloppe globale de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2, du 27 novembre 2019, approuvait la déclaration de projet, déclarait d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et décidait de poursuivre sa réalisation.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2, du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et décidé de poursuivre sa réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n°D.2021.12.15.1.1.1 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé l'avant-projet de la connexion de la ligne B du métro.

Le marché objet de la présente délibération concerne les prestations relatives au Système VAL et les équipements afférents, à savoir, la fourniture, l'installation, l'intégration, et les essais du système de transport pour le projet Connexion Ligne B.

Il s'agit par conséquent d'étendre le système de la ligne B existante. Cette extension de ligne faisant partie intégrante du réseau, les prestations concernées par ce marché ne peuvent être confiées qu'à un opérateur assurant la continuité des différents sous-systèmes composant le Système de transport de la ligne B existant et des modalités d'exploitation de celui-ci.

SIEMENS, unique concepteur du Système VAL, a conçu, fourni, intégré et mis en œuvre le système de transport sur la ligne B. La maîtrise de ce système de transport et des contraintes d'exploitation associées est donc le savoir-faire et la propriété de SIEMENS.

En conséquence, dans le cadre des articles R2122-3 alinéas 2 et 3, et R2122-4 du Code de la Commande Publique, il est proposé, pour les raisons évoquées ci-dessus, de conclure un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable avec l'entreprise SIEMENS pour réaliser ces prestations.

Le **25 mai 2021**, l'entreprise SIEMENS a remis une première offre comprenant une proposition de prix qui s'élevait à **83 238 743 € HT** en valeur courante et hors option BIM ainsi que des volumes techniques décrivant son offre.

Cette 1^{ère} offre a été analysée d'un point de vue technique et financier. Le périmètre technique présenté étant incomplet et non conforme aux attentes du Maître d'Ouvrage, plusieurs séances de négociations ont eu lieu courant juillet 2021.

Une nouvelle offre technique et financière a été produite par l'entreprise SIEMENS le **15 octobre 2021**, intégrant les éléments manquants dans la première offre, et notamment les différents outils supplémentaires permettant de faciliter l'exploitabilité de la ligne dans la configuration en voie unique, le renforcement nécessaire du réseau énergie de la ligne B existante, la rénovation de la communication d'arrière gare de Ramonville pour un montant de **83 205 750 € HT** en valeur courante.

Cette nouvelle offre a été analysée d'un point de vue technique, administratif et financier.

Sur cette base, plusieurs séances de négociation se sont déroulées les **22, 3 et 16 novembre 2021** et ont porté essentiellement sur les clauses administratives du marché et le montant de l'offre.

A l'issue de cette séance, SIEMENS a remis son offre finale le 26 novembre 2021 pour un montant de **81 983 356 € HT**.

Le niveau de l'offre financière définitive de 78 M€ en valeur projet 2017 (82 M€ en valeur courante) pour un coût initialement évalué par Siemens à hauteur de 56,3 M€ est expliqué par les éléments suivants non envisagés en 2017 : évolution du coût des matières premières (crise sanitaire) et saturation du marché français (Grand Paris Express), système Val en fin de vie, rareté des projets Val en cours, traitement de l'obsolescence de certains équipements d'automatismes, prise en compte des évolutions réglementaires (façades de quais), modifications des prestations par rapport au programme initial, réévaluation des prix Siemens (changement complet de gouvernance, position de force dans la négociation, ...).

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **6 décembre 2021**, donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise SIEMENS MOBILITY SAS pour un montant de **81 983 356 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° **CLB 2021 14665 M** avec l'entreprise **SIEMENS MOBILITY SAS**.

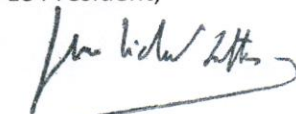
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **SIEMENS MOBILITY SAS** le marché n° **CLB 2021 14665 M** relatif au système VAL et équipements afférents pour un montant total de **81 983 356 € H.T.**

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211215-20211215-1-1-2D-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021